

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 12/10/2022

Ordre du jour

1. Approbation des comptes-rendus des comités des 06/07/2022 et 08/09/2022
2. Validation du programme de travaux 2023 et demande de subvention
3. Attribution du marché pour le réservoir d'Enval
4. Attribution de l'accord-cadre de MOE pour les grands travaux
5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021 (RPQS)
6. Admission en non-valeur
7. Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP
8. Mise à disposition des agents du SBL et du SMC
9. Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le mercredi 12 octobre 2022 à 18h, Espace Culturel à Ennezat.

Etaient présents :

Délégués : Mmes et M.	André Solvignon, François Moulin, Philippe Savy, Philippe Eymin, Philippe Roche, Sandra Pinon, David Gayet, Jean-Jacques Mathillon, Jacques Potignat, Corinne Bois, Christian Chavaroux, Régine Ganot, Daniel Labbe, Patrice Lafaye, Hugues Mojal, Jean-Paul Pothier, Gilles Dolat, Didier Imbert, Aurélien Pinheiro, Jean-Pierre Ménard, Didier Barbier, Patricia Mekadem, Roland Granjean, Bruno Corbin, Eugène Chassagne, Luis Crespo, Pascal Mignotte, Gérard Dubois, David Arnaud, Jean-Louis Medynska, Thierry Baillargeat, Didier Michel.
M. Boutet Pierre M. Yves Ligier M. Jean-Luc Abelard M. Fabien Lacaze M. Cyril Marchal M. Guy Fourneret M. Jean-Claude Sauvat Mme Laetitia Tourgon	Président Président d'honneur Directeur Semerap Semerap Egis-Eau Assistant à maîtrise d'ouvrage Chargé de mission SIAEP Secrétaire SIAEP (remplaçante)

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Donne Pouvoir		Reçoit Pouvoir	
Bernard Cottier	Yssac la Tourette	Philippe Eymin	Yssac la Tourette

L'appel fait et le quorum atteint, le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix (présents + pouvoirs) : 32

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. **Mme Corine BOIS**, représentant la commune de Sardon, est désigné pour remplir cette fonction.

Mr le Président remercie les membres présents, ainsi que M. LIGIER, président d'honneur, Mme TOURGON, responsable administrative du SBL, M. SAUVAT, technicien du Syndicat. Il remercie également M. MARCHAL, du bureau d'études Egis Eau. Sont également présents Messieurs ABELARD et LACAZE de Semerap, ainsi que M. FOURNERET, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes-rendus des comités des 06/07/2022 et 08/09/2022

Les comptes-rendus ont été envoyés par mail à l'ensemble des délégués.

Observations : Aucune observation.

VOTE :

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (David Gayet)

2. Validation du programme de travaux 2023 et demande de subvention

Le cabinet MERLIN, maître d'œuvre, avec l'appui technique de Jean-Claude SAUVAT, chargé de mission du Syndicat, ont préparé un programme de travaux de renouvellement de canalisations et de branchements 2023.

Le programme 2023 sera présenté en séance.

Ce programme fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (25 % plafonné à 800 000 € de travaux, soit une subvention de 200 000 € maximum).

Le dossier de subvention doit être déposé au Conseil Départemental au plus tard le 15 octobre 2022.

La présentation est réalisée en séance par M. SAUVAT.

Il y a eu quelques demandes de travaux de la part des communes, mais la plupart sont des travaux signalés par Semerap.

N°	Communes	Communauté de commune / Communauté d'Agglomération	Chantier	Demandes HT en euros PROJET
1	CHATEAUGAY	Clermont Auvergne Métropole	Lieu dit Pompignat - Renouvellement du réseau Impasse des Muscardières	188 284,00 €
2			Modifications de branchements Route de Malauzat	9 793,00 €
3	ENNEZAT	RLV	Renouvellement du réseau Rue des Augustins, rue du Chapitre et Place du pré Madame	143 276,00 €
4	ENVAL	RLV	Renouvellement du réseau Chemins de Bassignats, des Sablons Nord et des Peyrouses	358 337,00 €
5	SAINT BEAUZIRE	RLV	Lieu dit les Lîttres - Renouvellement du réseau rue des acacias et rue des Vergers	330 958,00 €
6			Lieu dit Epinet - Renouvellement du réseau Domaine le Régal	63 632,00 €
7	SAINT BONNET PRES RIOM	RLV	Renouvellement du réseau Avenue de Riom et RD 2144	266 228,00 €
8	SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN	Plaine Limagne	Renouvellement du réseau Chemin des Cétaires	108 957,00 €
9	WILLENEUVE LES CERFS	Plaine Limagne	Renouvellement du réseau Avenue de la Limagne et Impasse des Gays	235 273,00 €
TOTAL HT TRAVAUX PROGRAMME 2023				1 704 738,00 €

BILAN FINANCIER DU PROGRAMME 2023

TOTAL HT TRAVAUX PROGRAMME 2023	1 704 738,00 €
<u>HONORAIRES CHT</u>	124 445,87 €
<u>Conventions pour déplacements de compteurs</u> € HT (110 unités x 300€ HT)	33 000,00 €
TEST DE COMPACTAGE	8 262,00 €
INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES	12 000,00 €
<u>DIVERS</u> (Publication, reprographie, achats...)	3 554,13 €
TOTAL GENERAL HT	1 886 000,00 €
TVA (20%)	377 200,00 €
TOTAL GENERAL TTC	2 263 200,00 €

Observations :

- Il s'agit d'un programme qui sera encadré par le cabinet d'études Merlin.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Attribution du marché pour le réservoir d'Enval

Le marché a été lancé pour l'extension de la capacité du réservoir d'Enval (consutruction d'une cuve supplémentaire) et la réhabilitation de l'ouvrage existant.

Le bureau d'étude EGIS EAU est en charge de l'analyse des offres.

Monsieur MARCHAL fait la présentation en séance.

Une seule offre a été reçue. Il s'agit de l'entreprise TPC.

Les résultats de l'analyse sont les suivants :

	Investissement total	Note proposée	<i>Ecart par rapport à l'offre la moins-disante</i>	
1. TPC	1 539 858 € HT	10,00	-	- €

Il est également proposé de retenir l'option 1 (remplacement des deux afficheurs prévus par un écran tactile 15 pouces).

Option 1 retenue : Offre TPC = 1 543 812,00 € HT.

L'entreprise TPC présente l'offre la mieux-disante.

Observations :

- Qui a demandé un seul écran tactile au lieu des deux écrans prévus ? C'est l'exploitant qui a pensé que c'était plus facile, dans la chambre de vannes.
- Plusieurs entreprises se sont excusées. Les entreprises locales sont déjà bien occupées. L'entreprise Coudert peut avoir eu peur de la partie soutènement, qui est moins son domaine.
- L'entreprise proposée est bien connue et fait de bonnes réalisations.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Attribution de l'accord-cadre de MOE pour les grands travaux

Le syndicat a lancé la consultation pour l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre relatif aux grands travaux.

L'analyse des offres a été réalisée par Monsieur Guy FOURNERET, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

La présentation des résultats de la consultation est faite en séance par M. FOURNERET, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les résultats de l'analyse sont les suivants :

	Note mémoire technique (50)	Note taux et convention (40)	Note délais (10)	Note globale (50)
Scop SOMIVAL Ingénierie	32	40	6	78
Cabinet MERLIN	42	19,36	9,75	71,11
SOMIVAL	49	27,84	8	84,84
ARTELLIA Transports Ville	36	26,55	8,25	70,8
EGIS EAU	50	25,31	10	85,31

Le classement proposé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage est donc le suivant :

1. EGIS EAU
2. SOCAMA
3. SCOP SOMIVAL Ingénierie
4. MERLIN
5. ARTELIA VILLE TRANSPORT

Le Bureau d'étude **EGIS EAU** présente l'offre la mieux-disante.

Le Comité donne son accord afin d'attribuer l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre relatif aux grands travaux à EGIS EAU.

Observations : Aucune observation.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021 (RPQS)

Le rapport est présenté en séance par M. LACAZE, de Semerap. Il est envoyé, en même temps que le présent dossier, à l'ensemble des délégués.

Observations :

- Concernant le rendement de réseau - Moyenne nationale est de 80,1 %. Dans la catégorie semblable au syndicat, on est à 79 %.
- Il y a encore pas mal de services de l'eau qui ont des rendements entre 40 et 60 %.
- Il y a des régions qui ont un meilleur rendement, mais qui ont depuis de nombreuses années des problématiques de ressources, et qui ont donc dû améliorer rapidement leur rendement de réseau par des politique de renouvellement, avec un prix de l'eau bien plus élevé en conséquence.
- Intérêt des systèmes électroniques (détection acoustique) mis en place pour localiser les fuites, qui permettent une amélioration du rendement de réseau. Mais il faudrait réussir à quantifier la progression sur le rendement de réseau ou l'ILP.
- La recherche de fuite est faite en priorité sur les zones marquées en rouge par les retours des débitmètres.
- Le taux de renouvellement des conduites passe de 0,7 % à plus d' 1% (0,95 % sur la moyenne des 5 dernières années). La moyenne nationale des services est à 0,7 %.
- Recherche-t-on les molécules médicamenteuses ? On parle surtout des produits phytosanitaires, mais peu de ces molécules et c'est dommage, car cela pourrait faire débat.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Admission en non-valeur

La trésorerie de Riom a adressé au Syndicat la liste des titres de recette dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs.

Elle nous demande de valider la présentation de cette liste de non valeur pour un montant total de 0,03 €. Cela concerne un titre de 2013 à « ALTEAU DIRECTION REGIONALE ». Le motif de l'admission en non valeur est le suivant : *RAR inférieur seuil de poursuite.*

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP

Dans l'attente d'un possible recrutement sur un grade de rédacteur d'ici la fin de l'année, nous devons créer le régime indemnitaire correspondant.

Jusqu'à aujourd'hui, dans la filière administrative, seul était créé le régime indemnitaire relatif au grade d'attaché.

Nous vous proposons donc la modification du régime indemnitaire RIFSEEP de la façon suivante :

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Montants min annuels IFSE	Montants min annuels CIA	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	Plafonds Indicatifs réglementaires
A	A1	Attaché		2000	1000	32130	5670	32130 5670
	A2							
	A3							
	A4							
B	B1	Rédacteur		1350	500	17480	2380	17480 2380
	B2							
	B3							

Observations :

- Y-a-t-il une période d'essai pour la personne embauchée ? Oui, la durée est fonction du grade.
- Quelle est la rémunération brute d'un rédacteur sans les primes ? Après vérification, pour un rédacteur au 1^{er} échelon, la rémunération se fait sur la base de l'indice brut 389 (indice majoré 356), soit 1726,61 € bruts mensuels.

VOTE :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (M. Gayet et M. Mathillon)

8. Mise à disposition des agents du SBL et du SMC

Suite au décès de Madame MADET, le SIAEP de la Basse-Limagne et le SIA Morge et Chambaron ont mis à disposition leurs agents pour aider le Syndicat.

Afin de régulariser la situation, et pour permettre l'indemnisation des heures passées par leurs agents, il est nécessaire de signer avec chaque syndicat une convention de mise à disposition.

Celle-ci devra couvrir la période passée et les mois à venir. Il est prévu une période de 6 mois, renouvelable selon les besoins.

La convention ne prévoit pas un nombre d'heures prédéterminé, mais plutôt en fonction des besoins, et le remboursement se fera selon un tableau récapitulatif des heures passées.

Observations :

- Géraldine et Tuyen sont en intérim, par le biais du CDG63, pour une journée chacune par semaine.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. Questions diverses

- **Mise en œuvre du plan de redressement par SEMERAP**

Le point est fait en séance par le Directeur de la SEMERAP.

1^{er} axe : les compensations (compenser les hausses tarifaires 2022). Ont été sollicités les 3 principaux syndicats, mais les autres actionnaires seront par la suite sollicités également.

2^{ème} axe : les appels d'offres (remettre en concurrence sur certains contrats de fournitures).

3^{ème} axe : volet social (suppression de la prime de performance d'août, et négociation pour celle de décembre 2022 ; pour 2023, négociation avec le CSE pour la suppression de la prime et de la

progression des salaires 2023). En terme d'effectifs, 164 au 31/12/2021, et mois de 150 au 31/12/2022. S'il y a des départs sur des postes stratégiques, il faudra quand même les remplacer.

4^{ème} axe : au 1^{er} octobre, réorganisation des services, avec simplification et regroupement de certains processus (passage de 13 à 8).

5^{ème} axe : retour sur le marché concurrentiel. Il va falloir modifier les statuts et le règlement intérieur, ainsi que créer un pacte d'actionnaires.

Résultat fin septembre : le résultat d'exploitation est à - 900 000 € au 1^{er} semestre (était prévu - 1,1 M€ donc c'est un peu moins mal que prévu). La bonne nouvelle vient de la fin du litige avec Sioule et Morge, donc au 1^{er} semestre 2022, le résultat net est positif, car on a eu une recette non attendue. Chaque partie aura réglé ce qu'elle doit à l'autre, donc fin de semaine, il n'y aura plus de litige avec Sioule et Morge. Cela ouvre également des perspectives pour retravailler avec les communes de ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du14/12/..... 2022

VOTE :

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

A Ennezat, le14/12/.....2022

Le président,
Pierre BOUTET

Le secrétaire de séance,

